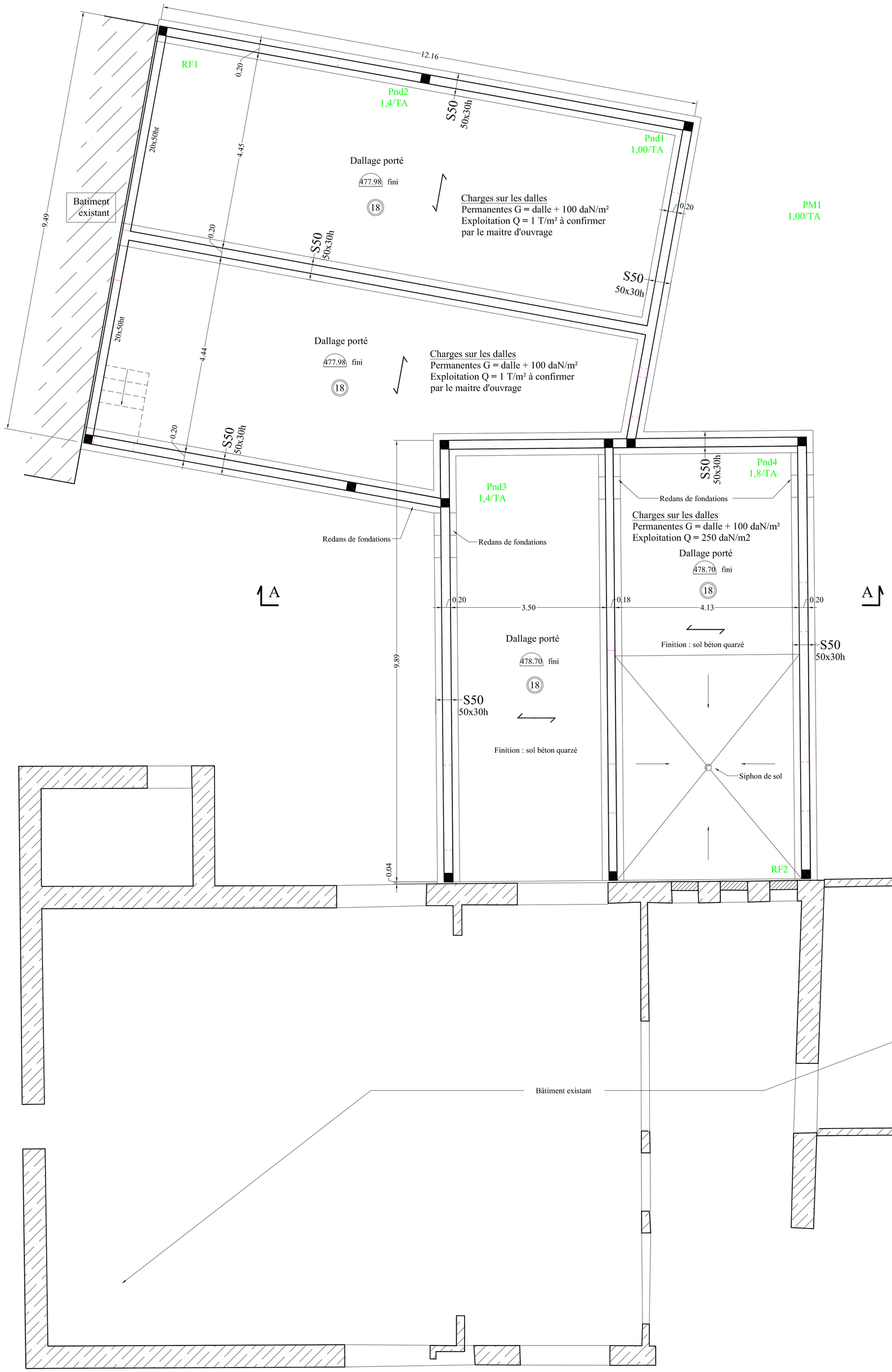

Coupe A-A

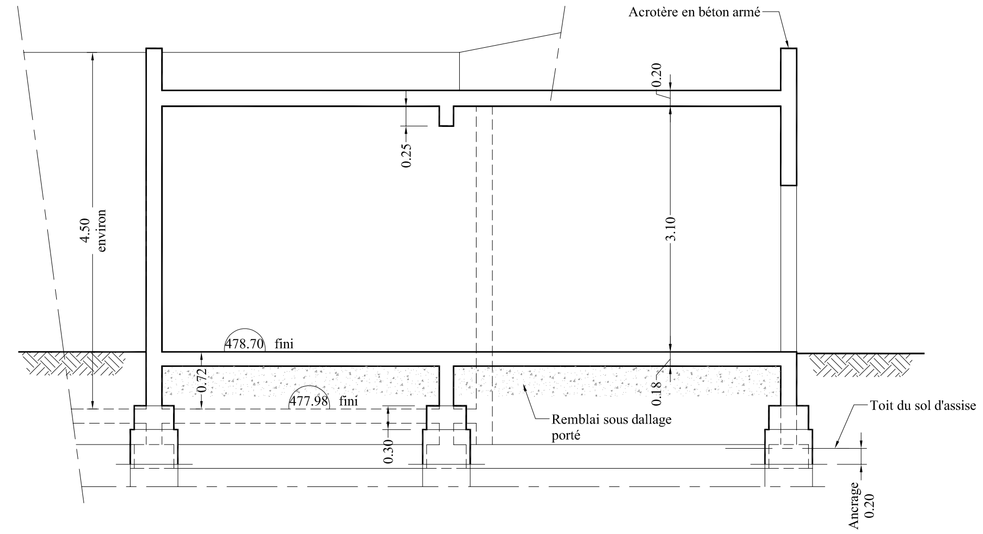

Légende

- Mur soubassement en béton
- Empilement des murs de l'étage
- Pnd1 — Repérage de l'essai géotechnique au pénétromètre dynamique

NOTA:

-Les fondations seront ancrées de 20cm dans les graves sableuses ocre à galets comme indiqué dans le rapport géotechnique de EGSOLdont le toit à été reconnu à une profondeur variant entre 1.00 et 1.80m par rapport au terrain actuel et descendues au minimum à une côte hors gel de 80cm.

-Contrainte de sol amissible 0.3 Mpa à l'ELS

Echelle 1/50e

CEBEA
BUREAU D'ETUDES STRUCTURE BETON
15 avenue Général Champon, 38000 Grenoble. Tel : 04-76-87-51-25
E-mail: contact@cebea.fr Membre de la CINOV

Maitre d'Ouvrage: Commune de Chezeneuve	**Controle :** .
Maitre d'Oeuvre : Normandon & Jardin	**Entreprise :** .

Affaire	Extension locaux communaux	n°: 11615-25
Lieu	Chezeneuve	DCE n°:1A
Plan	Fondations	Coffrage

Modifications:	Indice:	Date:
Première diffusion		14-06-2016
Ajout siphon de sol	A	05-12-2025

Sismicité:	Zone 3	**Projeteur :** M.N. Murat	.	.
Béton: Suivant NF EN 206-1	Fondations, murs, dalles, acrotères	XF1	C25/30	Dosage minimum : 280 Kg/m3
	Balcons	XF3	C30/37	Dosage minimum : 320 Kg/m3
	Sauf préconisation particulière du CCTP			
Aciers:	Aciers doux (Ø)	Fyk ≥ 240 MPa	Enrobage : atmosphère très agressive : 5 cm	
	Aciers haute adhérence (HA)	Fyk ≥ 500 MPa	parois exposées aux intempéries : 3,5cm	
	Aciers treillis soudés (TS)	Fyk ≥ 500 MPa	locaux secs : 1cm	
Sol d'assise:	Q(ELS)= - MPa	Q(ELU)= - MPa	voir rapport du géotechnicien	
	Q(ELS)= - MPa	Q(ELU)= - MPa	valeur théorique à vérifier par un géotechnicien	

Nota très important:
- Ce document ne concerne que le béton armé et non les travaux annexes.
- Le calage des armatures en chapeaux est à réaliser avec attention.
- Ne sont reportées sur ce document que les réservations dont les dimensions ont été transmises au bureau d'étude en temps opportun.
  Le bureau d'étude et l'entreprise de gros-oeuvre ne peuvent être responsables des renseignements retranscrits qui sortent de leur qualification.

  Les corps d'états concernés doivent donc:
  - vérifier ce document.
  - se rendre au chantier avant toute exécution pour signaler les modifications ou omissions.
- Hors mission:
  Définition des caracteristiques mécaniques du sol.
  Coordination études ou travaux.
- Rappel des règles de la Chambre des Ingénieurs-Conseils de France:
  Le présent document est un complément des plans d'architectes et l'utilisation de ces derniers est donc obligatoire, en particulier pour:
  - les réservations, les chapes, les enduits, les dalles flottantes, etc...